



# NOTALP

Société de notaires

Me Maxence BERTA – Me Julien CERUTTI

## DOCUMENTS A FOURNIR A L'ETUDE PAR LE VENDEUR

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité l'établissement par l'étude d'un compromis de vente.

Afin de nous permettre de procéder à la rédaction de ce document, vous trouverez ci-dessous la liste générale des pièces et des renseignements qu'il y aura lieu de fournir à l'étude.

Le notaire ainsi que le clerc de notaire en charge de votre dossier se tiennent tous deux à votre disposition pendant le déroulement de votre dossier afin de répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.

### Pièces relatives aux parties :

- Questionnaire d'état civil (à télécharger sur notre site)
- Copie de vos pièces d'état civil

### Pièces comptables :

- RIB signé

### Pièces relatives aux biens vendus :

- Titre de propriété (intégral). Il s'agit de votre acte d'achat, donation ou attestation immobilière.
- Diagnostics techniques.

Amiante : nécessaire si le bâtiment a été édifié avant le 1<sup>er</sup> juillet 1997.

*NB : pour être valable, le diagnostic amiante doit être postérieur à 2012.*

Plomb : si le bâtiment est antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 1949.

Electricité : si votre installation a plus de 15 ans.

*NB : le diagnostic doit avoir été établi depuis moins de 3 ans.*

Gaz : si votre installation a plus de 15 ans.

*NB : le diagnostic doit avoir été établi depuis moins de 3 ans.*

Performances énergétiques :

*NB : le diagnostic doit avoir moins de 10 ans.*

### **SECTEUR ANNECY**

**Office Notarial de GROISY**

**Me Julien CERUTTI**

61 route du Plot 74570 GROISY

Email : notalp.groisy@notaires.fr

### **SECTEUR MONT-BLANC**

**Office Notarial de MEGEVE**

**Me Maxence BERTA**

44 rue du Général Muffat de Saint Amour 74120 MEGEVE

Email : notalp.megeve@notaires.fr

### **Contact :**

Téléphone : 04 50 68 00 27 - Télécopie : 04 50 68 01 71

*Assainissement : Si votre bien est doté d'un système d'assainissement individuel, ne pas oublier de nous adresser un contrôle de moins d'un an.*

*Il convient alors de vous adresser au SPANC dont vous dépendez géographiquement.*

- Si bien en copropriété : Nous communiquer en plus :
  - Coordonnées complètes du syndic
  - Copie du règlement de copropriété (s'il est en votre possession)
  - Dernier appel de charges

Nous vous remercions par avance de bien vouloir adresser ces éléments à l'étude, à l'attention de Me Julie BRUNET DUNAND CERUTTI :

- Par dépôt physique à l'accueil entre 08 h 30 et 12 h 30 puis entre 14 h et 19 h
- Par courrier à l'adresse suivante : NOTALP, 61 route du Plot 74570 GROISY
- Ou par mail à l'adresser suivante : [julie.brunet@notaires.fr](mailto:julie.brunet@notaires.fr)  
Nous vous précisons que nous acceptons l'utilisation de liens de téléchargement.

L'équipe NOTALP vous remercie de votre confiance.